

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 19/07/2022

Membres présents : **BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, PONT Loïc, ROQUET Virginie**

Membres absents : **AMBROISE Laurette**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : PONT Loïc

Ouverture de séance à 20h30

Lecture du précédent Procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022 : adoption à l'unanimité

Ordre du jour :

- Point travaux
- Animation estivale
- Point comité des fêtes
- Point école
- Calendrier Atlas de la Biodiversité
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

Point travaux

Sécurisation : les travaux sont quasiment finis. Il reste le marquage à finir et 2 panneaux (flèches).

Parcours découverte : couche de fondation faite, prêt à accueillir les agrès (mi-octobre) et couche de finition

Voir pour mettre rochers vers les agrès pour limiter largeur du chemin

Et mettre panneau interdit aux véhicules à moteur (sauf engins agricoles)

Travaux:

- Château – abribus : plateforme réalisée pour installation impérative de l'abribus avant la rentrée (01/09) : date fixée le 27/08 avec prémontage au préalable pour achat fournitures manquantes.
- Traversée du Chemin de Ravallin : travaux réalisés (plus d'eaux stagnantes dans le bois)
- Réparation virage Chemin de Ravallin : réalisé
- Déflachage sur partie Chemin de la Teppe : réalisé
- Si reliquat éventuel : réalisation du busage Chemin de Chazelle

Changement éclairage en Led : travaux réalisés. A ce jour, 22 points lumineux.

Dysfonctionnement : le nouveau lampadaire à Château ne fonctionne pas. Chaque élu est invité à vérifier dans son quartier si la diminution d'intensité fonctionne. Retour auprès de la secrétaire.

Animation estivale

Distribution du flyer le mardi 19 juillet dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et information par panneau Pocket. (Informations estivales : sur travaux réalisés et journée estivale du 30/07/2022).

Pour cette journée du samedi 30/07, la commission animation s'est réunie (avec l'aide de Julie BOUVARD) et a réalisé un quizz pour les enfants sur 4 niveaux. Un diplôme sera remis aux enfants.

Il est proposé d'intégrer Julie BOUVARD (à la place de Gilles BONNIN, président du comité des fêtes) à la commission Animation : accord à l'unanimité.

Cette visite sera commentée par Mme SAVEY (quizz niveau 4 de Mme SAVEY également) sera de 10h à 12h en partenariat avec l'Office du Tourisme de Bourg en Bresse. Un pique-nique tiré du sac aura lieu à la salle des fêtes (ouvert à tous). Les boissons sont offertes par la municipalité.

Bertrand GUICHARD souhaite que les membres du conseil municipal soient destinataires des comptes rendus de toutes les commissions communales, afin d'être informés au mieux.

Point comité des fêtes

Michel GIROD, 1^{er} adjoint a rencontré Gilles BONNIN, nouveau président du comité des fêtes afin d'obtenir les nouveaux statuts. Une nouvelle convention sera effectuée pour l'utilisation des bâtiments de la municipalité et autres conditions. M. BONNIN remet ce jour la liste des nouveaux membres déposée en préfecture. Les statuts et la convention devront être remis en mairie.

M. BONNIN veut revenir une dernière fois sur les comptes du comité pour préciser qu'il n'y avait aucune espèce donc uniquement 2221,40 € en banque.

Brocante réalisée le 17 juillet : 65 exposants, bénéfice d'environ 800 €.

En marge de la manifestation, une main-courante a été déposée en gendarmerie car une personne a proféré des menaces contre les chevaux de M. MARICHAUD.

Lecture, par Mme le Maire, du courrier reçu d'Amélie THEVENARD (Ancienne présidente du Comité des fêtes) pour réclamer un démenti sur la gestion du comité dans la voix de l'Ain suite au conseil municipal du 31 mai dernier.

Point école

Le dernier conseil d'école (pour 2021/2022) s'est tenu le 27 juin 2022 : 132 élèves cette année. A la rentrée prochaine, 121 élèves sont inscrits.

Effectifs à la rentrée 2021-2022	
P	14
M	15
G	11
CP	20
CE1	14
CE2	22
CM1	11
CM2	14
TOTAL	121

Une fermeture de classe a été prononcée. Mme Dohy quittera l'école, à notre grand regret, après de nombreuses années de collaboration

Répartition à la rentrée 2022-2023				
2 classes dans les bâtiments de maternelle				
Mme Lévêque	14 petits	15 moyens		29 élèves
Mme Lisson	11 grands	14 CE1		25 élèves
3 classes dans les bâtiments de l'élémentaire				
Mme Darnand	20 CP			20 élèves
Mme Lequeux	22 CE2			22 élèves
M Panié	11 CM1	14 CM2		25 élèves
TOTAL				121 élèves

L'équipe enseignante demande un peu plus de matériel aux parents (concernant la trousse) compte tenu de l'augmentation de 30 % des prix.

Plusieurs sorties et manifestations ont été réalisés au cours de l'année et notamment le voyage à Paris.

Concernant les travaux d'extension des toilettes, ils sont réalisés depuis le 7/07, et doivent s'étaler sur un mois environ et donc seront terminés pour la rentrée scolaire. Le coût sera pris en charge par la municipalité.

Flavie BRULAY étant la nouvelle présidente de la cantine St Didiet-St Sulpice. Cette dernière ne peut plus être à la commission des affaires scolaires (cf art L2131-11 du CGCT) : accord à l'unanimité.

Calendrier Atlas de la Biodiversité

Virginie ROQUET fait un rappel pour informer que les diagnostics pour la réalisation de l'ABC s'effectueront le 2^{ème} semestre 2022 avec une restitution au 1^{er} Trimestre 2023.

Une après-midi découverte sur le thème des mares et haies est prévue le samedi 17 septembre de 14h à 17h

La commune s'occupera de la communication et des réservations.

A déterminer une mare à visiter. Haies : plusieurs possibilités

Compte rendu des commissions

- Groupe développement durable du 01/06/2022 (François LIGEROT) :

Pour les habitants de l'agglomération, le coût de la collecte des ordures ménagères est de 20 millions d'euros par an.

Le poids des ordures ménagères représente 39 kg par hab/an

Le poids des déchets verts est de 76 kg par hab/an, et la tonte de 21 kg /hab/an

A compter du 01/01/2023, le dépôt de tonte en déchetterie sera interdit (réglementation européenne). Utilisation de composteur chez soi. Valorisation des déchets en engrais.

A compter de 2024, la collecte des ordures ménagères se fera une semaine sur deux au profit de la collecte des emballages en porte à porte. Seul la collecte du verre restera en point d'apports volontaires.

- PET (Clotilde FOURNIER) :

Les fonds 2021-2022 ont été utilisés pour le terrain de foot à Curtafond (regroupement de 5 communes dont St Sulpice)

Nouveaux projets pour 2023 - Critères : enjeux environnementaux, mobilité, réhabilitation des bâtiments publics, panneaux photovoltaïques,....

Voir si les projets peuvent intégrer cette enveloppe.

- Réunion SVRVJ du 23/06/2022 (Bertrand GUICHARD) :

Le syndicat gère la distribution de l'eau potable. 780 kms de canalisations, 4550 vannes et 1280 poteaux incendie répartis sur 22 communes.

Vote de 2 439 900 € de travaux d'extension et de renforcement du réseau pour le programme 2023.

Télérelève non fiable, contrôles sur place.

Questions et informations diverses

- Info fiscale : l'Etat a annoncé que 20 milliards d'économie devront être faits.

10 milliards pour l'Etat et 10 milliards par les collectivités. Ceci implique nécessairement la poursuite de la baisse des dotations qui impactera le budget de fonctionnement de la commune.

Pour rappel, la section de fonctionnement du budget communal sert à payer les frais de scolarités, l'entretien de la voirie et espace vert, le salaire des employés communaux et les diverses participations aux syndicats obligatoires.

L'excédent de fonctionnement des années précédentes vient alimenter la section d'investissement.

A l'inverse, l'investissement ne peut pas financer le fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement doivent être nécessairement supérieur aux dépenses. Les seuls revenus de la commune sont les impôts et la location de la salle des fêtes.

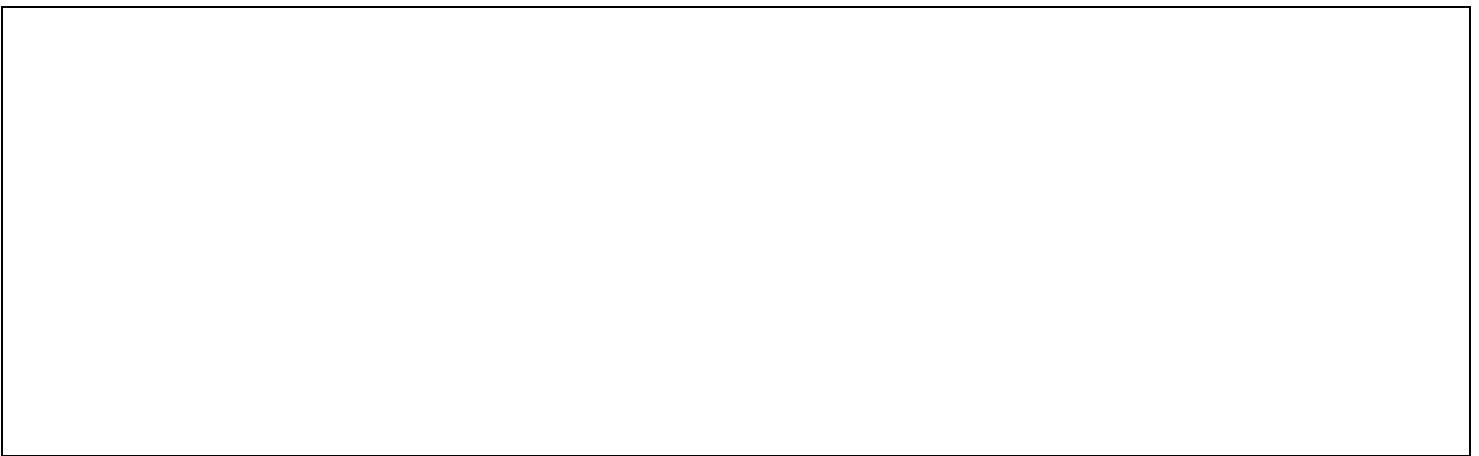
Aussi pour maintenir un équilibre indispensable, sans augmentation d'impôts, une réflexion poussée doit être menée, notamment les frais liés à l'école.

- Gilles BONNIN demande une date sur la coupe de la haie des logements communaux de la Cure
Réponse : automne-hiver.
- Faire un panneau Pocket sur l'Ambroisie.
- Flavie BRULAY demande si la destruction des chenilles processionnaires est obligatoire : la secrétaire doit se renseigner

Lever de la séance à 22h55.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 26 JUILLET 2022

Le prochain Conseil Municipal est à définir (vers mi-octobre).



Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 26 Juillet 2022 :

- Aucune